

Le savoir du formateur peut-il être désintéressé ?

Conférence Formavet

29 août 2019

11

Florence Caeymaex

Maître de recherches F.R.S.-FNRS
Professeure Université de Liège
Philosophie politique et éthique

Vice-présidente du Comité consultatif de bioéthique de Belgique

Membre du comité d'éthique de la SCMR de Liège

Présidente du Comité d'éthique en sciences humaines ULiège

Membre du CEIS – Conseil à l'éthique et à l'intégrité scientifique de l'ULiège

12

I. L'obligation d'indépendance et d'impartialité : le conflit d'intérêt

Encadrement réglementaire pour les vétérinaires francophones / applicable à la FC

- Code de déontologie de l'Ordre de Médecins vétérinaires (OMV)
- Code de déontologie MDEON relatif aux relations financières entre sociétés pharma et professionnels de santé (Mieke Goossens)
- Cahiers des charges du CRFOMV pour les organismes de FC
- Formulaire FF03 « Déclaration d'indépendance et engagement du formateur »

→ obligation d'indépendance inscrite dans la déontologie

13

I. L'obligation d'indépendance et d'impartialité : le conflit d'intérêt

Cahier des charges relatif à la formation continuée
Conseil régional francophone de l'Ordre des médecins vétérinaire (CFROMV)

Version Octobre 2017, 5.3.1.2 :

« Pour chaque formation, chaque formateur s'engage sur l'honneur et par écrit à ce qu'il n'y ait aucun conflit d'intérêt entre la formation, l'organisateur de formation et/ou son commanditaire et/ou son/ses sponsor(s). Le formulaire (Annexe II) doit être complété et renvoyé à l'organisme de formation. [...] Il reste toujours de la seule responsabilité des Organismes de Formation de juger cette effective indépendance » (p. 14)

- Conflit d'intérêt
- Déclaration sur l'honneur (rendre public)
- Responsabilité

14

I. L'obligation d'indépendance et d'impartialité : le conflit d'intérêt

L'intérêt : une définition parmi d'autres :
Penchant affectif qui répond à un besoin ou à une attente légitime (Le Coz & Hermitte, 2014, p. 20).

L'intérêt individuel n'est pas simple désir individuel, absence de lien.

La satisfaction des besoins humains passe par la société : individus interdépendants. Une société est faite de liens d'intérêt variés et multiples (*inter-esse*).

Tout lien est dans une certaine mesure partiel, partial, sélectif, donc potentiellement en conflit avec d'autres, ainsi qu'avec des intérêts plus collectifs.

Cela est vrai aussi dans la production des connaissances, des savoirs !!
L'intérêt est un moteur et pas exclusif de l'objectivité

15

I. L'obligation d'indépendance et d'impartialité : le conflit d'intérêt

La notion moderne de « société » dramatise la tension entre l'individu égoïste (individualisme possessif) et l'intérêt du collectif compris comme « intérêt de la société »

Le conflit d'intérêt est-il cependant *seulement* un conflit entre des intérêts ou un conflit entre un intérêt très sélectif ou exclusif avec un intérêt plus collectif ?

→ **NON** : d'autres éléments entrent en jeu dans l'acception contemporaine du terme (celle qui prévaut dans les codes et règlements)

16

I. L'obligation d'indépendance et d'impartialité : le conflit d'intérêt

Le conflit d'intérêt se manifeste pour des agents (individus ou des personnes morales) auxquels un *pouvoir* est délégué.

Un pouvoir est une prérogative confiée à une personne qui doit l'exercer dans l'intérêt d'autrui (v. Melki, 2013, p. 23)
Se pose dans 3 types de pouvoir :

- politico-administratif (élus, fonctionnaires)
- d'arbitrage (juges, arbitres)
- d'expertise (juridique, financière, comptable, scientifique)

17

I. L'obligation d'indépendance et d'impartialité : le conflit d'intérêt

Le conflit d'intérêt, pour les formateurs, relève du pouvoir d'expertise (3)

Lié à la production, à l'évaluation et à la diffusion du savoir, des connaissances scientifiques et techniques. Le formateur est un des agents inséré dans ce monde.

Les savoirs, les connaissances scientifiques et techniques sont objet d'intérêt collectif & public ; ils supposent des multiples liens d'intérêt. Enjeu : la composition des liens d'intérêt, toujours partiels et partiels, en fonction des besoins sociaux

18

I. L'obligation d'indépendance et d'impartialité : le conflit d'intérêt

Si les liens d'intérêt sont inhérents à tout fonctionnement social, et que les conflits d'intérêt constituent un risque constant dans l'exercice d'un certain pouvoir (politique, d'arbitrage, scientifique ou d'expertise) ...

pourquoi les notions de conflit d'intérêt vs. indépendance et impartialité ont-elles pris tant d'importance dans les dernières décennies

en particulier dans le monde des connaissances scientifiques et techniques ?

19

I. L'obligation d'indépendance et d'impartialité : le conflit d'intérêt

Répondre à cette question est une condition pour répondre au *problème* !

- Souvent présenté comme une question « éthique », de probité individuelle (capacité à mettre l'intérêt personnel entre parenthèses) et d'indépendance intellectuelle (capacité à respecter la méthode « scientifique », à être objectif)
- Mais le développement d'une « éthique » chez les individus et dans les équipes de recherche dépend de conditions structurelles, du « milieu » où ils évoluent
- Ce milieu est une question politique, de « gouvernement de la société » : éthique & politique

20

II. Des conflits d'intérêt dans les sciences : histoire politique

La modernisation de l'après-guerre : le gouvernement des technosciences

- Etat initiateur et coordinateur des économies de marché
- « Développement » comme valeur, mesuré par la croissance économique
- Encouragement du progrès scientifique et technique (agriculture, industrie)
- Rationalité gestionnaire, calculatoire, planificatrice

Dominique Pestre, Le gouvernement des technosciences. Gouverner le progrès et ses dégâts depuis 1945, La Découverte (Recherches), 2014

21

II. Des conflits d'intérêt dans les sciences : histoire politique

La modernisation de l'après-guerre : le gouvernement des technosciences

Dans le domaine de la santé : sécurité sociale, santé publique (*welfare state*) ; industrialisation de la pharmacie, promotion d'une thérapeutique simplifiée (molécules chimiques, antibiotiques, psychotropes, antihypertenseurs, anticancéreux), programmes de vaccination standardisés

- **Institutionnalisation de l'expertise**, à travers l'EBM (régulation des essais cliniques et des procédures de mise sur le marché, calcul épidémiologique, études des facteurs de risque, screening standardisé des molécules, etc)
- **forte intégration de l'industrie dans la décision publique (intérêts liés)**
- **alliance entre acteurs industriels et acteurs académiques au nom du progrès médical**
- **financement public majoritaire**

22

II. Des conflits d'intérêt dans les sciences : histoire politique

Un tournant dans le gouvernement des technosciences : années 80

« Une transformation du régime de production des savoirs biomédicaux » (B. Hauray, 2019, p. 56)

Aux US, puis en Europe :

- Encourager les partenariats axés sur le brevetage et leur exploitation
- Encourager les stratégies entrepreneuriales et financières des universités (notamment dans les biotech)
- Encourager la compétition entre centres de recherche pour les financements (et donc des comportements stratégiques au niveau des publications)
- Croissance des profits de l'industrie pharma et placement sur les marchés financiers (1000% d'augmentation de la valeur des actions entre 1980 et 1992)

23

II. Des conflits d'intérêt dans les sciences : histoire politique

Changement des équilibres dans l'intégration entre monde académique et monde industriel

- « Privatisation » du financement de la recherche médicale (de 32% du financement total en 1980 à 62% en 2000)
- Poids plus important de l'industrie dans le *design* de la recherche, de la conduite des essais cliniques, du traitement statistiques des données (sociétés spécialisées dont le marché représente 1 milliard de dollars en 1992 contre 7,9 en 2001)
- Dépendance économique des centres de recherche universitaires à l'égard des coopérations avec les firmes
- Circulation des chercheurs entre les deux univers

24

II. Des conflits d'intérêt dans les sciences : histoire politique

Naissance des tensions et des débats éthiques en recherche médicale : apparition du problème des « conflits d'intérêt »

Premières *Guidelines* à Harvard en 1981

Editorial du *New England Journal of Medicine (NEJM)* : « Dealing with Conflict of Interest » (1984)

Suivront : *JAMA* (1987), *BMJ* (1994), *The Lancet* (1997)

Puis les agences de régulation du médicament et leur expertise, engagées elles-mêmes dans les liens complexes avec les industries ...

Réponse : principe de transparence et de déclaration publique de conflit d'intérêt

25

II. Des conflits d'intérêt dans les sciences : histoire politique

Et pourtant ...

Une crise de confiance dans le système biomedical :

1. Affaires, notamment autour de *blockbusters* très prescrits et qui provoquent des crises sanitaires (VIOXX par exemple, anti-inflammatoire, Mediator en France) ; révèle l'augmentation des coûts liés à l'exigence de rentabilité très élevée, le caractère très relatif du bénéfice attendu des « nouveaux » médicaments mise sur le marché, l'importance des dépenses de marketing plutôt que de R&D, le phénomène des *niche-busters*

26

II. Des conflits d'intérêt dans les sciences : histoire politique

Et pourtant ...

Une crise de confiance dans le système biomédical :

2. Evolution de l'EBM : L'essai clinique randomisé, appuyé sur le raisonnement statistique, servant à démontrer les propriétés des traitements proposés par l'industrie depuis les années 60 se retrouve pris dans les contraintes propres aux nouvelles relations entre l'industrie et les scientifiques : la publication des résultats dans les journaux médicaux devient une stratégie « commerciale » pour les firmes et en retour cela devient essentiel aux journaux (qui vendent les tirés-à-part et cherchent à gagner le meilleur *impact factor*)

+ cette pression des firmes rend plus difficile, voir impossible, la publication de résultats négatifs etc

27

II. Des conflits d'intérêt dans les sciences : histoire politique

Et pourtant ...

Une crise de confiance dans le système biomédical :

3. La publicité faite à ces « scandales », mais aussi la « transparence » révèle à un public plus large les stratégies mises en œuvre par les industriels pour défendre leurs intérêts (dans un marché très concurrentiel et financiarisé) : des contacts privilégiés avec les médecins et les acteurs de la recherche, déformation des connaissances et des expertises, etc.

→ Développement de l'éthique de la recherche

→ L'éthique et la « qualité » en recherche suffisent-elle ?

28

III. Conflits d'intérêt et crise de confiance : quelle réponse ?

Développer une éthique de la recherche et
promouvoir la qualité en recherche demande
des réponses collectives et systémiques

→ Travailler sur le milieu plutôt que sur les
comportements individuels

→ Rééquilibrer le jeu des intérêts, reconfigurer
l'intégration entre sciences, pouvoirs public et
firmes privées

29

III. Conflits d'intérêt et crise de confiance : quelle réponse ?

La régulation publique :

— Obligation de déclaration de CI, rendre public

+

— Mesures type MDEON pour augmenter
l'indépendance des scientifiques (et des
formateurs)

+

— Financement public de la recherche
(notamment les aspects négligés par l'industrie)

30

III. Conflits d'intérêt et crise de confiance : quelle réponse ?

1. La régulation publique :

Un moyen de renforcer l'alliance entre recherche scientifique et pouvoirs publics au service des besoins sociaux (qui concernent les humains et les animaux, voire l'environnement), plutôt que des besoins du marché

31

III. Conflits d'intérêt et crise de confiance : quelle réponse ?

2. Démocratie technique : soutenir et multiplier la production des connaissances fiables « par le bas », depuis les pratiques

L'exemple de la revue *Prescrire* : outil de formation continue des praticiens par des praticiens

J-P Gaudillière, « Mediator n'est pas une exception, mais le révélateur de problèmes structurels dans le monde du médicament. Entretien avec Pierre Chirac et Bruno Toussaint, revue *Prescrire* », *Mouvements*, n. 98, 2019/2, p. 67-76

32

III. Conflits d'intérêt et crise de confiance : quelle réponse ?

L'exemple de la revue *Prescrire* : outil de formation continue des praticiens par des praticiens

- Donner accès aux données existantes qui ne sont pas reprises dans les publications (ce que fait la FDA depuis longtemps), notamment ce que les firmes doivent produire pour obtenir les AMM / lutter contre les biais de publication et favoriser un esprit critique *et scientifique (objectivité)*
- Soutenir par la publication la pharmacovigilance
- Analyser les protocoles d'essais et leurs « biais » (par exemple connaître et interroger le mode de sélection des patients)

33

III. Conflits d'intérêt et crise de confiance : quelle réponse ?

L'exemple de la revue *Prescrire* : outil de formation continue des praticiens par des praticiens

« Chercher les réponses aux questions qui se posent en
pratiques de soin » (Chirac & Toussaint) , plutôt qu'aux questions que
se posent les industriels (comparaisons avec traitements existants plutôt que
placebos)

➔ Multiplier le nombre des gens qui définissent
les besoins sociaux !

34

III. Conflits d'intérêt et crise de confiance :
quelle réponse ?

3. Lier l'éthique en recherche et les objectifs de
qualité en recherche à des pratiques sérieuses
de *l'évaluation dans le monde académique*

Promouvoir l'évaluation qualitative, l'usage
éclairé de l'évaluation quantitative et
bibliométrique et rejoindre les initiatives
internationales en la matière !

35

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

36